



Chers Parents,

En septembre prochain, votre enfant poursuivra sa scolarité en Martinique, en Guadeloupe ou en France hexagonale. En effet, vous avez demandé à bénéficier du « Dispositif régional de prolongement de la scolarité en sections professionnelles ».

Sous réserve d'un avis favorable de la Commission Permanente, la Région Guyane prendra en charge le billet d'avion aller-retour et vous allouera une **aide forfaitaire de 1 500.00 €** pour pallier aux frais d'hébergement de votre enfant.

Toutefois, le soutien financier de la Région Guyane est insuffisant. Il faut donc :

- ♦ d'une part, préparer votre enfant à différents changements (l'environnement, la culture, le climat ...)
- ♦ Et d'autre part, vous préparer à faire face à d'importantes dépenses.

Il nous semble donc nécessaire de vous prévenir afin de vous organiser au mieux, et donner ainsi des conditions de travail satisfaisantes à votre enfant. **A titre indicatif, sachez que celui-ci aura besoin :**

⇒ **d'un trousseau scolaire300 €**

(livres - cahiers - petits matériels - matériels professionnels)

⇒ **d'un trousseau de vêtements300 €**

(par semaine: 2 jeans—5 tee-shirts—des baskets—manteau d'hiver)

⇒ **d'une carte de transport300 € pour l'année**

⇒ **de repas600 € pour l'année pour la demi-pension (midi uniquement). Le jour de la rentrée, vous devrez payer 300 € pour le premier trimestre (septembre à décembre)**

⇒ **d'hébergement1 200 € pour l'année.**

Il vous faudra payer 500 € le jour de la rentrée pour le premier trimestre (septembre à décembre).

La Région vous versera l'aide à l'hébergement en deux fois. Soit 750,00 € dès qu'elle aura reçu le certificat de scolarité de votre enfant et l'attestation d'hébergement et le solde sur présentation du dernier bulletin de notes de votre enfant.

Par conséquent, il vous faudra payer les frais d'installation de votre enfant. Nous avons donc estimé que vous devrez dépenser en septembre, en moyenne, uniquement pour le premier trimestre la somme de 1 400 €.

Je rappelle que les sommes annoncées sont des estimations.

La Région Guyane vous encourage donc à formuler une demande de bourse nationale auprès du nouvel établissement de votre enfant.